Envoyé en préfecture le 14/09/2017 Reçu en préfecture le 14/09/2017

Affiché le 15/09/2077 ID: 056-215601477-20170911-2017D89-DE

COMMUNE DE NIVILLAC

Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept
Le onze septembre
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : 4 septembre 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 25

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard-Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

<u>ABSENTS</u>: M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice-Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS: M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. CHATAL Jean-Paul à Mme DESMOTS Isabelle- M. DAVID Guy à M. GUIHARD Alain- Mme DENIGOT Béatrice à Mme PHILIPPE Jocelyne- Mme PANHELLEUX Françoise à M. DAVID Gérard- M. TATTEVIN Frédéric à M. GERGAUD Henri

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

<u>Délibération n°2017D89</u>: Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Comme chaque année, le conseil municipal doit prendre connaissance du rapport établi par le Syndicat Eau du Morbihan et par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Il en ressort les principaux points suivants :

I) Service public de distribution d'eau potable (compétence optionnelle)

Le service d'eau potable regroupe 116 communes au titre de cette compétence optionnelle. La population desservie est de 213 039 habitants.

A) Exploitation

Le service est exploité en affermage et marchés de services. Eau du Morbihan confie aux sociétés SAUR, Véolia Eau, SUEZ et STGS, la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, sous le contrôle du Syndicat qui est le donneur d'ordre. Le contrat d'affermage pour le secteur de La Roche Bernard court jusqu'au 31/12/2019.

Délais et voies de recours :

Envoyé en préfecture le 14/09/2017 Reçu en préfecture le 14/09/2017 Affiché le 15/09/2017 ID: 056-215601477-20170911-2017D89-DE

Eau du Morbihan garde la maîtrise des investissements et la propriété (ou la mise à disposition) des ouvrages. L'eau est distribuée à 110 844 abonnés. Pour le secteur de La Roche Bernard, le nombre d'abonnés est de 4 620 (4 579 en 2015).

B) Distribution

En 2016, les abonnés ont consommé 10 873 673 m³ soit en moyenne 98 m³ par abonné par an. 418 603 m³ (405 299 m³ en 2015) ont été distribués sur le secteur de La Roche Bernard. Les volumes vendus aux abonnés du secteur de La Roche Bernard ont progressé de 3 % (349 567 m³ contre 339 418 m3 en 2015).

Compte tenu des fuites, pour partie inévitables, et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs), le rendement du réseau a été de 86 % en 2016 sur une longueur de 7 191 km. Le linéaire du réseau du secteur de La Roche Bernard est de 239,214 km et le rendement est de 84,86 % (84,78 % en 2015).

L'indice linéaire non compté est de 0,82 m³/j/km. Pour le secteur de La Roche Bernard, cet indice est de 0,79 m³/j/km (0,76 m³/j/km en 2015).

L'indice linéaire de pertes en réseau (volumes non consommés) a été de 0,80 m³/j/km. Pour le secteur de La Roche Bernard, cet indice est de 0,75 m³/j/km (0,72 m³/j/km en 2015).

Pour 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable a été de 0,5 %. Pour le secteur de La Roche Bernard, ce taux a été de 0,9 %.

Pour 2016, 517 interruptions de service non programmées contre 421 en 2015 ont été dénombrées soit un taux d'occurrence moyen de 4,50 % pour 1 000 abonnés à l'échelle du périmètre contre 3,13 en 2015.

C) Qualité

Les taux de conformité microbiologique a été de 97 % (microbiologie) et de 100 % (paramètres physico-chimiques) pour le secteur de La Roche Bernard.

D) PRIX

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné consommant 120 m³ paie 319,67 €, sur la base du tarif du 1er janvier 2017, toutes taxes comprises, soit en moyenne 2,66 €/m³.

Le prix se décompose comme suit : part fixe : 24 %- part proportionnelle : 60 %redevance de pollution domestique (décidée par l'Agence de l'Eau) : 11 %- TVA : 5 %.

Le montant total des recettes des ventes d'eau s'est élevé en 2016 à 15 014 982,95 € HT (14 461 277,64 € HT en 2015) dont 860 793,16 € HT pour le secteur de La Roche Bernard (+4,25 %).

Les recettes de l'exploitant se sont élevées à 8 492 806,84 € HT (8 178 503,07 € HT en 2015) pour les contrats d'affermage et 2 905 512,57 € HT (2 857 089,90 € HT en 2015) pour les marchés de services.

L'endettement au 31 décembre 2016 s'élève à 49 675 356 €. La durée d'extinction de la dette distribution est de 9,42 années.

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ID: 056-215601477-20170911-2017D89-DE

II) Service public de production et de transport d'eau potable

Ce service d'eau potable Eau du Morbihan est composé de 99 membres dont 9 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 86 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences « production et transport » de l'eau potable sur 227 communes au titre de l'exercice 2016 ce qui représente 575 480 habitants desservis.

A) Exploitation

Eau du Morbihan confie aux sociétés SAUR, Véolia Eau, SUEZ et STGS, la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service, sous le contrôle du Syndicat qui est le donneur d'ordre. Eau du Morbihan garde la maîtrise des investissements et la propriété (ou la mise à disposition) des ouvrages.

Pour le secteur de La Roche Bernard, le contrat court jusqu'au 31/12/2019.

B) Production

En 2016, Eau du Morbihan a produit 24 805 746 m³ d'eau contre 28 485 256 m³ en 2015 (dont 22 % d'origine souterraine) à partir de 16 stations de traitement d'eau de surface et de 38 stations de traitement d'eau souterraine.

C) Transport

En 2016, un volume de $7\,705\,681\,\mathrm{m}^3$ (5 430 508 m^3 en 2015) a transité dans les 199 km de réseau d'interconnexion (+25 % par rapport à 2015).

D) Qualité

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés sont indiqués sur les notes de synthèse établies par l'Agence Régionale de Santé (ARS) disponibles sur son site internet.

E) PRIX

Les tarifs de fourniture d'eau en gros (TFEG) couvrent :

- les charges d'exploitation relatives à la production d'eau et au transport
- les charges d'investissement
- les achats à des partenaires extérieurs
- les participations aux bassins versants
- la sécurisation...

Les prix de vente aux services de distribution est de 0,61 € /m³HT ce qui représente 5 016 297 € de recettes, part collectivité pour un volume annuel de 9 464 712 m³ concernant la part production et une recette de 19 198 991 € pour un volume de 31 952 456 m³ concernant le budget transport négoce.

L'endettement au 31 décembre 2016 s'élève à 21 951 402 € pour la compétence « production » ce qui représente une durée d'extinction de la dette distribution est de 11,36 années. Pour la compétence « Transport négoce », l'endettement au 31 décembre 2016 est de 2 550 300 € ce qui représente une durée d'extinction de 2,32 années.

Ceci exposé et après examen, du rapport, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ce rapport.

Délais et voies de recours :

Envoyé en préfecture le 14/09/2017

Reçu en préfecture le 14/09/2017

Affiché le 15/09/2013

ID: 056-215601477-20170911-2017D89-DE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, n'émet aucune observation et approuve à l'unanimité ce rapport concernant l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Alain GUIHARD

<u>Délais et voies de recours</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.